

# ÉCOLE PUBLIQUE DE ROSTRENEN

## RÉOUVERTURE À PARTIR DU 14 MAI 2020

L'école publique de ROSTRENEN accueillera, de manière progressive et par petits groupes, les élèves à compter du jeudi 14 mai 2020 selon les modalités suivantes, définies par la direction de l'école, en collaboration avec l'équipe enseignante et la municipalité : **(lien) PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Suite à un recensement effectué auprès des parents d'élèves, les enseignants ont contacté les familles volontaires. Ces dernières ont été informées des conditions d'accueil réorganisées autour du respect de la distanciation physique, des gestes barrières et des mesures d'hygiène strictes.

Afin d'accompagner au mieux le retour des élèves en classe à compter de cette date, la Municipalité a organisé l'accueil périscolaire et la restauration scolaire selon les directives du protocole sanitaire gouvernemental.

### (lien) PROTOCOLE SANITAIRE – Guide relatif aux écoles maternelles et élémentaires

#### GARDERIE

La commune assurera un accueil périscolaire gratuit, sur inscription, pour les familles sans aucun autre moyen de garde.

En raison du protocole sanitaire, cet accueil est limité à **12 enfants maximum** et sera réservé en priorité :

→ aux enfants des personnels soignants et personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire .

→ aux enfants dont les deux parents (ou un seul pour les familles monoparentales) ne peuvent télétravailler.

Les parents devront fournir à leur enfant un goûter et une bouteille d'eau/gourde ainsi qu'une trousse comprenant leurs propres feutres et/ou crayons de couleur.

Garderie matin (7h30 – 9h00) : accueil des élèves à l'entrée de la garderie.

Garderie soir (15h30 – 18h30) : sortie des élèves par la cour de l'école maternelle.

**Inscription obligatoire 48H00 à l'avance** : (lien) **FORMULAIRE D'INSCRIPTION GARDERIE**

#### RESTAURATION SCOLAIRE

Les enfants déjeuneront dans le restaurant scolaire en respectant une distanciation physique d'un mètre (2 enfants par table). Le service sera effectué de table en table.

Les repas seront fournis par le prestataire habituel dans le respect des préconisations sanitaires en vigueur.

Les repas seront commandés en fonction des effectifs prévus – Aucune inscription en mairie n'est demandée aux familles.

#### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La mairie a mis en place un protocole d'hygiène et de sécurité sanitaire renforcé afin de protéger les élèves et personnels de l'école.

Des repères visuels seront mis en place afin de permettre aux enfants d'apprécier les distances à respecter.

Les classes seront désinfectées chaque soir. Les salles utilisées pour l'accueil périscolaire et la cantine seront nettoyées régulièrement. Les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour.

Les portes à l'intérieur de l'établissement seront laissées ouvertes afin d'éviter la manipulation des poignées.

La commune a mis à disposition du personnel les équipements de protection individuelle nécessaires : masques, visières, gel hydroalcoolique... etc

**MASQUES** : des masques en tissu confectionnés par des bénévoles seront distribués aux enfants.

